

Association de Sauvegarde des Intérêts de Collex-Bossy et de ses Environs
ASICB&E
c/o Corinne Sery
route des Fayards 85
1239 Collex

Collex-Bossy, le 20 février 2019

Secrétariat général du Grand Conseil
Case postale 3970
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 2
1204 Genève

A l'attention du Président du Grand Conseil et de tous les députés

Objet : Pétition contre la décharge de matériaux inertes d'excavation dans les sites du Crest d'El, les Biolays et le Bracasset

Monsieur le Président, Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous sommes un groupe d'habitants de la commune de Collex-Bossy récemment alertés par l'une de nos concitoyennes sur un projet imminent d'installation, pour partie sur notre village et pour partie juste à côté, sur la commune de Bellevue, d'une gigantesque décharge de gravats et ceci pour une durée de 5 à 10 ans.

Alarmés par cette information, nous avons décidé de former une association dénommée «Association de Sauvegarde des Intérêts de Collex-Bossy et de ses Environs (ASICB&E)» afin d'exercer notre droit de pétition selon notre Constitution Fédérale. Sur la base des signatures collectées, nous vous demandons de reconsidérer ce projet, compte tenu des éléments exposés ci-dessous :

1. Commune de Collex-Bossy

Collex-Bossy est une commune d'environ 1700 habitants dont 62 % environ sont professionnellement actifs. Le quart de la population a moins de 19 ans. Un certain nombre de résidents sont de nationalité étrangère et ne votent pas, mais cela ne les empêche pas d'être contribuables et de prendre une part très active à la vie de la commune (petite enfance, vie associative, voisinage, etc.). Les comptes communaux affichent, au fil des années, un excédent de revenus, de solides fonds propres et un niveau d'endettement faible.

Alors que le projet de décharge « bioactive » avait fait l'objet d'une publicité considérable, il faut souligner que cela n'a pas été le cas pour ces deux projets de décharge de matériaux inertes, peut-être parce que concernant deux communes différentes.

Par ailleurs, le Maire de Collex-Bossy, Monsieur Ythier, et son Adjointe, Madame Carrillo, ont été absents pour maladie pendant de longs mois pour finalement ne pas reprendre leurs fonctions respectives, ce qui a provoqué un vide extraordinaire de plusieurs mois –et très préjudiciable pour la citoyenneté- au niveau de l'exécutif de notre commune jusqu'à la désignation, fin janvier 2019, de Monsieur Ricardo Muñoz qui va bientôt prêter serment.

En effet, ce que bon nombre de Collesiens et Bossiotes ignoraient est que le conseil municipal avait, sous la pression du DETA, donné un avis positif pour cet autre projet de décharge de matériaux inertes d'excavation, cette fois en conjonction avec celui de Bellevue, sur les sites respectivement du Bracasset (GN1) pour Collex-Bossy et des Biolays (GN2) pour Bellevue. En même temps, le conseil municipal de Collex-Bossy s'était formellement opposé à un projet similaire sur le site de Grand-Champs (GN3) à Bossy.

L'étendue des terrains agricoles concernés par GN1 et GN2 est ENORME ! Equivalent à **près de 60 terrains de foot**, en face de nos habitations, près de notre école, garderie et centre sportif. Les sentiments qui nous envahissent sont désormais INCOMPREHENSION et COLERE à COLLEX ! D'abord la décharge bioactive de mâchefers, ensuite la décharge de matériaux inertes sur une telle étendue. **Pourquoi l'Etat de Genève s'acharne-t-il ainsi contre notre commune ?**

3. Communication des autorités cantonales et communales aux habitants

Nous avons toujours accordé notre entière confiance aux autorités cantonales et communales tout au long de ces dernières années. Nous avons cru être régulièrement informés des décisions importantes touchant notre commune grâce au journal trimestriel ou par des communiqués déposés dans les boîtes aux lettres.

Toutefois, **la majorité** de la population de notre commune ne semblait pas être au courant, jusqu'à notre intervention, de la **démésure** de ce projet, des **nuisances** et de **l'impact** qu'il aurait sur le paysage... En effet, les personnes en ayant entendu parler avaient des idées confuses sur les lieux, l'étendue, le temps d'exploitation, le nombre de camions appelés à circuler de manière journalière, etc. Nous soulignons que les quelques pages disponibles sur le site de la mairie de présentations publiques du DETA ne donnent pas d'informations précises sur le déroulé des opérations, les nuisances, et sur les mesures prises pour limiter l'impact à court et long terme au sein de notre commune et des communes voisines.

Nous ne pouvons que déplorer les pressions que l'ancien exécutif de notre commune a subi tout au long de ces dernières années, devant à la fois gérer la menace du projet d'une décharge bioactive et celle d'une décharge à gravats deux fois plus étendue que sa zone d'habitation. De plus l'exécutif a été obligé de donner très vite son avis, dès le mois de mars 2016, par la résolution prise le 14 mars 2016. Comme celle prise par la commune de Bellevue, elle est assortie de multiples conditions (voir annexes). Nous remarquons que l'une des conditions au point 4) Urbanisme et aménagement prévoyait « l'abandon des projets de décharge bioactive planifiés dans cette région (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, le Grand Saconnex, Prégny-Chambésy et Versoix ».

traitements alternatifs qui n'impliquent pas le sacrifice de sites naturels. Concernant la décharge de matériaux inertes, nous serions disposés à adhérer à un projet sensiblement réduit dans son étendue –par exemple le long de l'autoroute- et sa durée, et amélioré dans sa mise en oeuvre, qui ne nous renvoie pas (comme le projet actuel DCMI-ME) des lustres en arrière et qui réponde de manière **équilibrée et concertée avec les riverains**, aux besoins du canton, en respectant la vie ainsi que la santé des habitants et les usagers du village et ses environs.

En attendant, les signataires de la pétition contre la décharge demandent à l'Etat d'abandonner ce projet gigantesque, démesuré et contre nature. Nous sollicitons votre protection et bienveillance à l'égard des populations et usagers de Collex-Bossy, Bellevue, Genthod et Chambésy par la non délivrance de l'autorisation d'une décharge de matériaux inertes d'excavation.

Nous vous invitons à venir sur place pour un constat de la situation actuelle et nous vous remercions de nous recevoir dans vos bureaux afin que nous vous remettions notre pétition lundi 25 février.

Divers

A l'appui de la présente demande, nous vous récapitulons les pièces suivantes annexées à cette lettre (*envoyées par voie électronique*):

- Une copie du procès-verbal du Conseil municipal de la commune de Collex-Bossy du 14 mars 2016
- Une copie de la résolution du Conseil municipal daté du 12 septembre 2016
- Trois exemples des journaux de la commune de l'année 2016
- Extraits des présentations DETA/GESDEC du 1^{er} mars 2016, faisant voir la superficie au niveau du canton et au niveau de la commune
- Autres documents utiles, en particulier, ceux qui sont repris sur le site internet de la commune de Collex-Bossy, concernant la décharge « bioactive »
- Extrait du cadastre de bruit émis par l'aéroport de Genève

En vous remerciant par avance de votre diligence, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Association de sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy et de ses environs

ASCIB&E

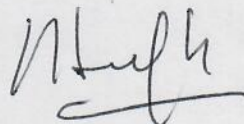
Corinne Sery

Présidente



Marie-José Bofill

Secrétaire



Copies envoyées aux maires de Collex-Bossy, Bellevue, Genthod, Chambésy et Versoix.

Copies transmises aux Conseillers municipaux de Collex-Bossy.